

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Description de l'emploi	2
Appellations	2
Descriptif	2
Débouchés :	2
Les conditions d'accès à la formation	6
Inscriptions :	3
Les exigences préalables à l'entrée en formation	3
Sélections	3
Le positionnement	4
Certification	4
Continuité de formation	6
Les chiffres des sessions précédentes :	6
Calendrier prévisionnel	6

Description de l'emploi

- ✓ Appellations
- ✓ - animateur enfance- jeunesse ;
- ✓ - animateur en accueil de loisirs ;
- ✓ - animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- ✓ - animateur en séjours de vacances ;
- ✓ - animateur socioculturel.
- ✓ Descriptif

Champ et nature des interventions

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

-Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

-Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.

-Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.

-Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

-Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.

Autonomie et responsabilités

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 minimum dans le champ de l'animation, du sport, de l'éducation ou du travail social, qui prescrit, valide et contrôle son action.

Il est autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime, ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

Situation fonctionnelle :

L'activité professionnelle est exercée par des femmes et des hommes travaillant à temps plein ou à temps partiel, en dehors du temps scolaire durant les périodes de vacances scolaires (extrascolaire), mais aussi dans tous les temps périscolaires.

Ces professionnels sont également amenés à intervenir selon des horaires liés aux temps de loisirs (en soirée, en week-end, etc.). Ils travaillent majoritairement au sein d'une équipe.

- ✓ Débouchés :

L'animateur d'activités et de vie quotidienne peut relever de différents de statuts, salarié du secteur public ou privé, il intervient principalement dans les accueils collectifs de mineurs.

Les employeurs types

-Les communes et communautés de communes

-Les associations d'éducation populaire

-Certaines organisations du tourisme social

Evolution de carrière

L'animateur peut évoluer vers un domaine d'activité technique, une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement d'un public, la direction d'accueil collectif de mineurs.

L'animateur d'activités et de vie quotidienne peut évoluer vers des fonctions d'animateur en charge d'un projet d'animation et se former, ou obtenir par la voie de la VAE s'il possède l'expérience et les compétences requises, vers un diplôme de niveau 4, BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tout public » ou d'autres mentions lui permettant d'exercer des activités en autonomie et / ou de diriger un accueil collectif de mineurs.

Les conditions d'accès à la formation

✓ Inscriptions :

Inscriptions depuis le site internet du CREPS : vichy.sports.gouv.fr/formation.offre#animation

✓ Les exigences préalables à l'entrée en formation

Aucune exigence préalable à l'entrée en formation n'est notée dans l'arrêté du 26 février 2019.
Seules sont stipulées des conditions préalables à la mise en situation professionnelle.

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » sont:

✓ Remplir une des conditions suivantes :

Avoir 16 ans révolus et

Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)
- « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) niv.1 ou niv. 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

De plus, il faut :

Etre capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activité en sécurité.
Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation.

Cette seconde exigence sera considérée comme satisfaite aux conditions non-cumulatives suivantes:

-La personne est titulaire du BAFA

- La personne répond à au moins une des prérogatives donnant équivalence d'UC du CPJEPS 2AVQ.

Suite au positionnement, une période d'alternance permet d'évaluer, en relation avec les tuteurs la posture et les pratiques de chacun concernant la garantie de la sécurité physique, moral et affective des enfants et/ ou des jeunes encadrés.

✓ Répondre aux exigences d'inscription

Fournir à l'organisme de formation

- Une fiche d'inscription avec photographie;
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité;
- Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté;
- La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention du diplôme;
- Les pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit;
- Pour les personnes en situation de handicap, fournir une RQTH

✓ Satisfaire aux épreuves de sélection

-Date prévisionnelle: 29 septembre 2022

-Lieu : Clermont-Ferrand

-Modalités des épreuves :

- Fournir, lors de l'inscription, un document écrit (une page recto-verso maximum) comprenant votre présentation personnelle, votre motivation à l'entrée en formation CPJEPS.
- Réaliser un entretien

✓ Avoir une situation d'alternance adaptée

✓ Avoir un financement

Le positionnement

Présentation des modalités du positionnement :

- Dates prévisionnelles : Les 3 premiers jours de formation de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Démarches : Analyse des principales fonctions de l'animateurs d'activités et de vie quotidienne
- Situations proposées : Alternance de mises en situation, de tests, d'analyses de pratiques et d'apports de cadrage
- Outils utilisés : livret de positionnement & d'autoévaluation
- Modalités d'exploitation des résultats : utilisation lors de l'entretien final avec le stagiaire pour vérifier s'il peut prétendre à un allègement de formation. Utilisation des résultats par les stagiaires en fin de formation pour comparer les compétences travaillées et acquises.
- Outils de formalisation des parcours des stagiaires : tableau « parcours individuel » réalisé avec l'accord du stagiaire, signé par le stagiaire et le coordonnateur de la formation.

Certifications

Arrêté du 30 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Certification des UC 1 et 2 :

Production d'un document écrit en 2 parties :

- 1) Partie 1 : Evalue les compétences visées par l'UC1 - Présentation de
 - La structure et son projet
 - L'équipe pédagogique avec laquelle le candidat a travaillé
 - La place et l'action du candidat dans la structure
 - Deux exemples de compte-rendu d'activités encadrées par le candidat
 - Quatre exemples de supports de communication interne ou externe produits par le candidat (mail /affichettes/ note d'information
- 2) Partie 2 : Evalue les compétences visées par l'UC2 - 4 pages hors annexes, présentant sous forme de fiches (2 pages chacune) deux actions d'animation de vie quotidienne encadrées par le candidat. Chaque fiche devra être visée par le tuteur et comporte les éléments suivants :
 - une présentation synthétique du contexte de l'action de vie quotidienne;
 - une description des modalités d'encadrement, des aménagements effectués pour les temps de vie quotidienne ou les temps transitionnels choisis tels que: accueil, temps de devoirs, temps calmes, repas, déplacements, fin des activités jusqu'au départ, etc.;
 - une analyse synthétique: aléas et difficultés rencontrés, points positifs, points de faiblesse, éventuelles adaptations effectuées, évolutions proposées.

Entretien en deux séquences distinctes :

- 1) 1^{ère} séquence : Evalue les compétences visées par l'UC1 -30 minimum maximum.
 - 10 mn maximum de présentation, orale à l'aide d'un support numérique au choix du candidat, de la structure et son projet, l'équipe pédagogique et la place du candidat au sein de celle-ci.
 - Questionnements et échanges avec les évaluateurs à partir de la présentation et de la 1^{ère} partie du document écrit
- 2) 2^{ème} séquence : Evalue les compétences visées par l'UC2 - 30 mn maximum. :
 - 10 mn maximum de présentation orale par le candidat d'une des deux actions présentées dans la partie 2 de l'écrit. Le choix est réalisé par les évaluateurs et annoncé au candidat en début d'entretien.
 - Questionnements et échanges avec les évaluateurs à partir de la présentation et de la 1^{ère} partie du document écrit

Certification des UC 3 et 4 :

Production d'un document personnel écrit en 2 parties :

- 1) **Partie 1 :** Evalue les compétences visées par l'UC4
Préparation écrite de deux séances d'animation pour un groupe de 6 personnes minimum et pour lequel le tuteur aura validé le choix du groupe et les objectifs.
Ces deux séances ont pour support deux activités différentes dans deux domaines distincts à savoir activité physique et activités scientifiques et techniques.
Chacune des séances d'animation préparées précise:
 - le public;
 - le domaine, l'activité, l'objectif de la séance, sa place dans le projet d'activités;
 - l'organisation, les besoins matériels, les aménagements prévus;
 - les situations proposées;
 - les adaptations envisagées.

- 2) **Partie 2 :** Evalue les compétences visées par l'UC3
Présentation de deux projets d'activités dans les deux domaines d'activités pratique physique et activités scientifique et technique s'intégrant dans le projet de la structure.
Ce document comprend quatre pages au minimum à six pages au maximum, hors annexes.
Le candidat peut insérer en annexe de cette partie, des schémas, dessins, photos, ou tout autre document qu'il jugera utile.
Chaque projet d'activités est composé d'au moins trois séances différentes insérées dans une progression pédagogique et comporte:
 - la présentation du public;
 - la motivation du choix des domaines d'activités au regard du public;
 - l'objectif du projet d'activités;
 - la progression pédagogique sur plusieurs séances;
 - l'organisation du temps, de l'espace;
 - les aménagements et le matériel nécessaires;
 - les adaptations prévues;
 - le ou les outils d'évaluation choisis.

Conduite d'une séance de 30 à 45 mn :

Le candidat conduit l'une des deux séances d'animation proposées dans la 1^{ère} partie du document écrit personnel, pour un groupe de six personnes minimum.

Entretien en deux séquences distinctes

- 1) **Séquence 1 :** A l'issue de la conduite de séance, les évaluateurs conduisent un temps de 30 mn maximum de questionnement et d'échanges portant notamment sur :
 - le déroulement de la séance;
 - l'atteinte de ses objectifs et l'évaluation de la séance;
 - la démarche et les méthodes mises en œuvre; «
 - l'animation du groupe et la participation de chacun de ses membres;
 - les modifications ou variantes que le candidat propose;
 - le contenu de la séance qui n'a pas été présentée.

- 2) **Séquence 2 :** d'une durée de 30 minutes au maximum comprend une présentation orale par le candidat d'un des deux projets développés dans la 2e partie du document écrit personnel. Le choix du projet est annoncé au candidat par les évaluateurs au début de l'entretien.
Cette présentation dure 10 minutes au maximum. Elle est suivie d'un temps de questionnement et d'échanges sur la base des actions présentées dans la préparation écrite, durant lequel le candidat mobilise ses connaissances, expériences, et analyses portant notamment sur:
 - les publics;

- les projets d’activités et l’explicitation du choix d’activités;
- la progression pédagogique;
- l’organisation des activités;
- les adaptations éventuelles;
- la préparation de l’évaluation.

Continuité de formation

Le CPJEPS animateur d’activité et de vie quotidienne est la première marche de professionnalisation dans les métiers de l’animation. Son obtention donne équivalence de l’UC4 du BPJEPS Loisirs tout public.

La possession du CPJEPS AAVQ, permet à son détenteur de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d’adjoint territorial d’animation principal de 2ème classe.

Les chiffres des sessions précédentes :

La session 2022 est la première organisée par le CREPS.

Calendrier prévisionnel

[Cf pages suivantes calendrier prévisionnel)

